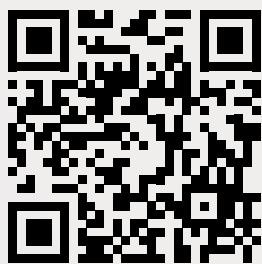




ELECTIONS CNRACL : VOTRE RETRAITE PLUS SOLIDAIRE AVEC LA CFDT

Les personnels
en retraite :
collège 6



Scannez pour
voter !

Vote électronique.

**Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2026,
par voie électronique, vous élirez vos
représentants au conseil d'administration
de la caisse de retraite des agents territoriaux
et hospitaliers : la CNRACL**

Dans un contexte de forte progression des dépenses incompressibles (logement, santé, alimentation...), de menaces sur le niveau des pensions, sur l'équilibre du régime, cette élection est déterminante. En votant CFDT, vous manifestez votre attachement au maintien de retraites solidaires et durables. Grâce à votre vote, vos élu-es CFDT seront forces de propositions exigeantes pour bien vivre votre retraite.

Ils-elles, défendront un système de retraite solidaire par répartition menacé aujourd'hui par une volonté de construire un système par capitalisation qui sera onéreux pour les agents et injuste envers les plus précaires.

Les priorités de la CFDT.

- Revalorisation annuelle de toutes les pensions de retraite, indexée sur l'évolution des salaires, avec une attention particulière sur les minima de pension et sur les basses pensions.
- Versement par tous les employeurs des contributions retraites dues : ce sont les ressources financières qui permettent d'équilibrer le régime et de verser les pensions, de préserver l'aide sociale.
- Prévention de la perte d'autonomie : aides techniques, ateliers mémoire, ateliers de prévention des chutes...
- Accompagnement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale et une fiscalité plus redistributive.
- Renforcement de l'action sociale au profit des retraité-es, notamment les plus défavorisé-es.
- Élargissement des prestations offertes en prenant en compte les besoins identifiés: maintien de l'autonomie grâce à l'amélioration et l'adaptation du logement lors du retour d'hospitalisation, aides à domicile, équipement ménager adapté.





- Actions de prévention de la perte d'autonomie accessibles aux retraité-es quel que soit le type de logement : domicile, résidence autonomie.
- Aides aux retraité-es en situation de fragilité économique, de santé ou d'isolement social, pour sécuriser leur vie quotidienne et l'ouvrir aux autres.

Toutes les informations sur les aides du Fonds d'Action Sociale (FAS), sont à votre disposition sur le site de la CNRACL :

<https://www.cnracle.retraites.fr/retraite/mes-aides>.

- Une meilleure information de tous, en offrant la possibilité aux retraité-es qui le souhaitent de continuer à recevoir à domicile le magazine Climats en format papier. Un effort doit être fait pour faciliter les demandes d'aides en refusant le tout numérique et en raccourcissant les délais et améliorer le traitement des dossiers des retraités et des futurs retraités.

Durant le dernier mandat, la CFDT s'est fortement engagée pour obtenir et garantir :

- La prise en compte du revenu fiscal de référence pour toutes les prestations pour une plus grande équité et l'augmentation du nombre de bénéficiaires.
- La revalorisation régulière des barèmes et des quotas en exigeant la hausse des plafonds de ressources pour augmenter le montant des aides versées et le nombre de bénéficiaires des prestations.
- La priorisation de certaines aides pour répondre aux besoins des retraités concernant l'énergie, l'aide-ménagère à domicile, l'aide pour les cotisations complémentaire santé et aides et secours pour frais de santé.
- Des aides cruciales pour l'achat d'équipement chauffage (permettant des modes plus écologiques et économiques).
- L'aide à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat (aides afin de pouvoir rester à domicile dans de bonnes conditions en garantissant l'autonomie des retraités).
- Des aides exceptionnelles liées à de graves difficultés financières
- Attribution de prêts sociaux complémentaires à 0% pour faire face à des imprévus.
- Des aides vacances favorisant les pensionnés les plus modestes (y compris avec des partenaires proposant des réductions significatives).

**du 23 novembre
au 10 décembre**

Le Conseil d'administration de la CNRACL.

Ce conseil compte 20 membres dont 6 représentant-es des personnels actifs et 2 représentant-es des retraités. Ses missions recouvrent le contrôle de la gestion et de l'activité de la caisse de retraite, les propositions d'évolution réglementaire en matière de retraite et d'invalidité, le pilotage du fonds national de prévention des risques professionnels et du fonds d'action sociale (FAS).

**Vos candidat-es CFDT ne feront pas de grands discours. Elles et ils s'engagent à un travail concret pour des propositions crédibles et convaincantes, dans le sens de l'intérêt général. N'éparpillez pas votre voix !
Votez CFDT.**

